RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PYRÉNÉES ORIENTALES

Afférents au Conseil Municipal En exercice Part à la Délibération

Objet de la Délibération :

DM3

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre

le 7 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent - M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-

Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absent excusé: M. BUL Alain - Mme INGLES Martine **Secrétaire de séance**: M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation: 31 octobre 2024

2024/052

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section dépense investissement, comme suit :

Dépense d'Investissement	Dépense d'Investissement
Compte 212 opération 1016 - 40 000 €	Compte 202 + 40 000 €
Total : - 40 000 €	Total: + 40 000 €

Extrait du registre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section dépense d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°3.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire, Pierre BLANQUE

> Accusé de réception en préfecture 066-216601880-20241107-2024-052-DE Date de réception préfecture : 20/11/2024